

Cédant aux instances de son comté, il consentit à prendre une part active dans les conseils de la nation, il se montra toujours l'ennemi de l'oppression et de la violence. Un de ses premiers soins fut de travailler à relever la profession dont il était un ornement, de l'état abject où elle était restée depuis la découverte du Pays. Si le mérite d'en avoir suggéré l'idée appartient tout entier à l'habileté de feu le Dr. BLANCHET, c'est au Dr. LABRIE et à ses collègues Médecins dans la Chambre d'Assemblée, que nous sommes redevables d'avoir enfin réussi à instituer ces tribunaux qui sont maintenant chargés de veiller à l'honneur de la profession médicale : institution qui méritera d'être révéree aussi longtems que les Médecins Canadiens demeureront éclairés sur leurs véritables intérêts, et ceux de l'humanité qui en sont inséparables.

La franchise et l'aménité qui régnaient dans ses manières et le brillant coloris de sa conversation, qualités